

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE **100 MONTS DOMES**

100.2019.003 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puy » FR 830 1052 – Révision du Document d'objectif 2020-2022

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la « Chaîne des Puy » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 19 décembre 2017.

Dans le cadre de cette animation, une révision des Documents d'Objectif est prévue, normalement, tous les 6 ans. Celui de la Chaîne des Puy a été validé en 2009 et le site et les projets ont notoirement évolué (notamment grâce à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Chaîne des Puy-Faille de Limagne). La révision de ce document est donc nécessaire, il intégrera une possibilité de révision du périmètre du site.

La charge de travail pour assurer cette révision s'étale sur 2 ans ½ (de janvier 2020 à mi-2022). 2020 sera consacrée au bilan et l'évaluation des 10 ans de mise en œuvre de l'actuel Document d'Objectifs ainsi qu'à la réalisation d'une prestation pour la cartographie de habitats naturels, de leur état de conservation et des enjeux. 2021 et 2022 seront consacrées à la révision du périmètre (en lien avec l'évaluation et les résultats de la prestation) et à l'animation et la rédaction du nouveau document d'objectifs.

Le temps de travail nécessaire à cette révision est évalué à :

- 560 heures sur 2 ans ½ de chargé de mission Natura 2000,
- Un mi-temps de chargé d'études à embaucher (sur 2020-2021) consacré au bilan évaluatif et à la révision du périmètre,
- Un appui du SIGIste de 90 heures sur 2 ans 1/2
- Une prestation de cartographie (la 1^{ère} année).

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020-2022	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Prestation d'études	42 900 €	80 367,43 € (100%)	26 521,25 € (33%)	53 846,18 € (67%)
	Frais de personnel	32 580,37 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	4 887,06 €			

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191213-100-2019-003-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020-2022
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve le programme opérationnel 2020-2022 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2019.005 Partenariat EAVUC - Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour des outils de présentation sur le volcanisme des Monts Dore

RAPPORT

L'EAVUC (Equipe Amicale de Volcanologie de l'Université de Clermont-Ferrand, association loi 1901 fondée en 1975) envisage de réaliser un document de synthèse sur le volcanisme du Massif des Monts Dore pour mettre l'histoire et le fonctionnement de ce grand massif volcanique à portée du plus grand nombre. Ce document illustrerait le cas d'un « volcan centré » (strato-volcan ou volcan polygénique), très différent de la Chaîne des Puys (constituée de nombreux petits volcans monogéniques alignés).

L'EAVUC souhaite que son partenaire privilégié soit le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à l'image du travail réalisé pour l'édition de la « Volcanologie de la Chaîne des Puys » (CdP).

Actuellement, L'EAVUC dispose d'une quinzaine de membres spécialistes de divers domaines en lien direct avec la volcanologie, tous ont de très bonnes connaissances du volcanisme régional et un certain nombre d'entre eux plus particulièrement du volcanisme montdorien. Des collaborations scientifiques et techniques sont envisageables au sein de l'Université Clermont Auvergne, en particulier avec le Laboratoire Magmas et Volcans (LMV, représenté aussi au sein du Comité Scientifique du Parc, plusieurs membres de l'EAVUC appartiennent également au LMV), le laboratoire CERAMAC/Metafort (UMR TERRITOIRES) et le laboratoire de physique de Clermont (LPC). Le massif montdorien revêt un grand intérêt (plusieurs thèmes de recherche) pour certains membres de l'EAVUC et du LMV notamment, permettant de s'engager dans ce projet.

A ce stade, l'équipe de l'EAVUC dispose :

- De données géologiques et géochronologiques depuis le sud de la CdP jusqu'au Cézallier
- De la bibliographie afférente
- De diverses cartes scientifiques
- De données Lidar sur le massif du Sancy
- Des techniques de traitement pour mettre en relief ces données

La démarche pour les Monts Dore serait différente de celle de la Chaîne des Puys, ne serait-ce que par la complexité des phénomènes volcaniques qui ont participé à la construction de ce massif volcanique.

L'objectif principal serait de proposer une histoire simplifiée du massif. Il reste à définir les principaux points sur lesquels s'appuyer pour y parvenir sachant que des zones ou phases éruptives comme la grande nappe de ponces fibreuses, la caldeira de haute Dordogne, les massifs de l'Aiguiller, de la Banne d'Ordanche, du Sancy et du massif adventif (zone entre les cols de la Croix Morand et de la Croix Saint Robert) seront des épisodes majeurs de cette histoire.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Cette mise à portée des connaissances pour les différents publics, locaux et visiteurs, correspond aux attentes du territoire formulées à l'occasion de l'évaluation intermédiaire et reprises dans les objectifs Cap 2025, à savoir « Rayonner en développant l'information sur le territoire et la communication » et viendrait nourrir les parcours d'interprétation des patrimoines.

Les supports à produire (cartes et notices, médias d'interprétation et/ou de découverte, etc...) seraient à définir avec les besoins et attentes des partenaires et du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne mais également en partenariat avec les membres de l'EAVUC, mieux à même de définir ce qui peut être utilisé dans l'histoire montdorienne. Selon les choix, le travail des scientifiques diffèrera pour pouvoir nourrir les contenus de ces supports.

Actuellement, L'EAVUC (association de scientifiques bénévoles), a besoin d'un engagement du Parc dans la durée sur la création d'outils ou médias d'interprétation, pour se lancer dans ce travail partenarial. Sur la base des connaissances fournies de façon structurée, le Parc pourra envisager l'édition d'un document (ou outils) qui pourrait être commercialisable. Des droits d'auteurs seraient alors à discuter sur les bases d'un modèle du type Chaîne des Puys ou sous d'autres formes de collaborations.

Cette contractualisation qui prendrait la forme d'une convention porterait sur les apports de contenus scientifiques, l'assistance à leur utilisation, à leur édition et à leur diffusion sous différentes formes vulgarisées, impulserait l'action, qui trouverait son aboutissement sous 2 à 2,5 ans avec la sortie des premiers supports ou médias choisis, soit pour début 2022.

⇒ Il vous est proposé d'accepter le principe d'une convention de travail entre l'EAVUC et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la création d'un outil ou média d'interprétation sur la volcanologie du massif des Monts Dore et qui sera soumise pour approbation à l'occasion d'un Comité Syndical ultérieur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve le principe d'un partenariat entre l'EAVUC et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, pour la création d'un outil sur la volcanologie du massif des Monts Dore.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-101-2019-005-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
102 **CEZALLIER**
102.2019.006 RNR de la tourbière du Jolan à Ségur les Villas (15) : gestion 2020

RAPPORT

Par délibération n° AP-2018-06 / 07-2-1656 du 14 juin 2018, le Conseil Régional a voté le classement en Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal. Cette première Réserve naturelle pour le Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroite avec les propriétaires et les acteurs concernés. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné dès le début du projet la commune de Ségur-les-Villas et les acteurs locaux dans la démarche.

Par l'arrêté N° 2018/09/00474 le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire de cette Réserve jusqu'au 31/12/2023.

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné dès le début du projet la commune de Ségur-les-Villas et les acteurs locaux dans la démarche. A présent classé et doté d'un gestionnaire, le site fait l'objet depuis 2019 d'une gestion courante annuelle sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par Madame Angélique Brugeron.

Le 05 septembre dernier, l'ensemble des partenaires étaient réunis pour inaugurer cette Réserve naturelle régionale. Cet évènement marquait la première année de gestion courante de la Réserve. La pose des panneaux réglementaires sur la Réserve, la mise en place d'animations estivales et le lancement d'études écologiques ont également pu être menées en 2019.

La gestion courante 2020 de la Réserve (actions d'animation/sensibilisation, communication, mise en place de signalétique, organisation du comité consultatif,...) est évaluée à 37 jours de travail pour 4 agents du Syndicat mixte du Parc en charge du dossier. Des prestations sont également prévues afin d'assurer des animations estivales sur le site et le transfert de connaissance aux habitants, de produire un bulletin de communication sur la Réserve et de réaliser des équipements pédagogiques.

Le financement de l'opération serait pris en charge à 100 % par la Région.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la région Auvergne-Rhône Alpes pour la gestion courante 2020 de cette Réserve.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-102-2019-006-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la région Auvergne-
Rhône Alpes pour la gestion courante 2020 de la RNR de la tourbière du Jolan.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

104

MONTS DU CANTAL

104.2019.002 Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Révision des Documents d'objectif 2020-2022

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 23 janvier 2018.

Dans le cadre de cette animation, une révision des Documents d'Objectif est prévue, normalement, tous les 6 ans. Ceux pour le Massif cantalien et les Monts et plomb du Cantal ont été rédigés et validés à des dates différentes et l'animation conjointe de ces 2 sites montrent des évolutions nécessaires de ces 2 documents. Leur révision est donc utile, elle intégrera une possibilité de révision du périmètre du site des Monts et Plomb du Cantal en lien avec les enjeux de nidification des oiseaux d'une part et de cohérence de périmètre entre les 2 sites d'autre part.

La charge de travail pour assurer cette révision s'étale sur 2 ans ½ (de janvier 2020 à mi-2022). 2020 sera consacrée au bilan et l'évaluation des 10 ans de mise en œuvre des 2 actuels Documents d'Objectifs ainsi qu'à la réalisation de 2 prestations : l'une pour la cartographie de habitats naturels, de leur état de conservation et des enjeux et l'autre sur les zones et quantification des espèces d'oiseaux nicheuses. 2021 et 2022 seront consacrées à la révision du périmètre de la ZPS (en lien avec l'évaluation et les résultats des prestations) et à l'animation et la rédaction du nouveau document d'objectifs.

Le temps de travail nécessaire à cette révision est évalué à :

- 644 heures sur 2 ans ½ de chargé de mission Natura 2000,
- 4 mois de gardes-nature permanent et saisonniers supplémentaires en 2020 sur les enjeux Oiseaux,
- Un mi-temps de chargé d'études à embaucher (sur 2020-2021) consacré au bilan évaluatif et à la révision du périmètre,
- Un appui du SIGIste de 133 heures sur 2 ans 1/2
- Une prestation de cartographie (la 1^{ère} année)
- Une prestation de localisation et quantification des espèces d'oiseaux nicheuses (appui méthodologique et contribution aux inventaires).

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020-2022	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Prestation d'études	99 010,00 €	147 972,10 € (100%)	48 830,79 € (33%)	99 141,31 € (67%)
	Frais de personnel	42 575,74 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	6 386,36 €			

➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2020-2022
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve le programme opérationnel 2020-2022 et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir, à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-104-2019-002-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2019.003 Animation 2020 du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est engagé dans l'animation générale du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense », étendue à l'ensemble du bassin versant de la Rhue pour permettre l'élaboration locale d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de ce territoire (délibération n°13.2018.01 du 5 juillet 2018).

Cette animation occupe un poste à temps plein. En 2020, ce poste pourrait être orienté à 80% en faveur de l'animation générale du Contrat territorial en cours (réalisation du bilan à mi-parcours) et à 20% en faveur de l'animation sur le bassin de la Rhue pour accompagner l'élaboration du programme d'actions.

Le coût total du poste représente 35 000 € qui pourraient être financés comme suit :

Financier	Taux	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	70,00%	24 500,00 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20,00%	7 000,00 €
Communauté de communes Massif du Sancy	3,68%	1 289,00 €
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	3,10%	1 084,00 €
Communauté de communes Sumène Artense	1,61%	562,00 €
Communauté de communes Pays Gentiane	1,18%	412,00 €
Hautes terres communauté	0,44%	153,00 €
Total	100,00%	35 000,00 €

Les montants affichés concernent les salaires chargés. Des frais de fonctionnement forfaitaires pourront être pris en compte en complément par certains financeurs.

La participation des communautés de communes (prise en charge de l'autofinancement du syndicat mixte du Parc des Volcans) est régie par une convention amenée par des avenants. Afin d'assurer la poursuite de cette organisation, un avenant valant pour 2019, 2020 et 2021 (échéance du Contrat territorial au 31/12/2021) est proposé en pièce-jointe.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-133-2019-003-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

- Il vous est proposé de valider la répartition du temps d'animation prévu, l'avenant régissant la participation des communautés de communes et d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau approuve la répartition du temps d'animation prévu et l'avenant régissant la participation des communautés de communes et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.024 Accueil stagiaire « Community manager - communication »

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. C'est un outil au service des habitants. Un projet de développement rural durable et responsable pour un territoire d'exception que l'on souhaite valoriser tout en le préservant.

À cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, il comprend 147 communes et 5 régions naturelles : Chaîne des Puys, Massif du Sancy, Cézallier, Artense et Monts du Cantal.

Le Parc remplit cinq grandes missions (définies par le code de l'environnement) :

- > Protection et mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers ;
- > Aménagement du territoire ;
- > Amélioration du cadre et de la qualité de vie ;
- > Développement économique et social ;
- > Accueil, éducation et information du public.

Le syndicat mixte du Parc dispose d'une équipe d'environ 50 agents, répartis sur 2 sites, Montlosier, dans le Puy-de-Dôme (siège administratif) et Murat, dans le Cantal.

Dans le cadre de sa stratégie de communication, le syndicat mixte du Parc anime :

- une page Facebook
- un compte Instagram dédié à la promotion touristique
- un site Internet, associé à des newsletters
- des comptes dailymotion et you tube
- un compte calameo pour les PDF

Dans le cadre de son projet Cap 2025, le Parc entend renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, en valorisant son ancrage territorial, en s'appuyant sur ses partenariats et en interagissant avec son réseau.

⇒ OBJECTIFS DU STAGE

Missions proposées au stagiaire :

En collaboration avec la chargée de mission communication et la direction, le/la stagiaire sera chargé-e de :

- > Produire du contenu (rédaction de posts, vidéos, photos, événements, concours...) pour les comptes Facebook, Instagram et Youtube du Parc.
- > Contribuer à la planification stratégique des sujets abordés par le Parc sur ses différents comptes (concepts d'animations, élaboration d'un rétroplanning de publication...)
- > Recenser les partenaires du Parc actifs sur les réseaux sociaux et interagir avec eux.
- > Identifier les influenceurs intéressés par les thématiques traitées par le Parc et créer du lien avec cette communauté
- > Proposer une stratégie pour booster certaines publications
- > Mesurer la performance des actions menées

Mission secondaire :

- > revue de presse quotidienne

⇒ DURÉE DU STAGE ET ENCADREMENT

> **Durée et date de début : Stage de 6 MOIS à partir de février-Mars 2020.** Possibilité de déterminer la date de début en fonction des impératifs dus à la formation des candidat-e-s.

> Encadrement

Le stage sera encadré par la chargée de communication et la direction du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en lien avec la chargée de mission Tourisme qui gère le compte Instagram.

⇒ COMPÉTENCES / PROFIL

> **Formation – profil d'études :** Bac + 5, spécialisation communication (école spécialisée ou universitaire)

> Compétence - connaissances

Maîtrise des réseaux sociaux et de la blogosphère

Intérêt pour le web

Aisance rédactionnelle et très bonne maîtrise orthographique

Le « plus » apprécié : un goût prononcé pour la réalisation de photos et vidéos

> Savoir-faire

Maîtrise des outils informatiques et PAO, prises de vue photo et vidéo, montage vidéo

⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à accueillir un étudiant pour une durée maximale de 6 mois de stage et de l'indemniser selon la législation en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à accueillir un étudiant pour une durée maximale de 6 mois de stage et de l'indemniser selon la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.025 Contrat à Durée Déterminée d'un chargé Mission Natura 2000/ENS

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), le SMPNRVA est structure porteuse et animatrice de 8 sites Natura 2000 comprenant le « Cézallier » et les « Monts Dore » dont il a élaboré les DOCOB, et gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles « Lac Pavin - Creux de Soucy » et « Lac des Bordes » dont il a rédigé les plans de gestion. Il est également candidat à la rédaction du plan de gestion du futur ENS Lac Servières pour lequel il assure la gestion depuis plusieurs années.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de recruter un chargé de mission Natura 2000/ENS pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes :

- **animation des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Cézallier »**
 - Encadrement des gardes nature Natura 2000 des Monts Dore (entretiens de sentiers, chantiers de restauration, sensibilisation, veille) ;
 - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, notamment agri-environnementaux ;
 - Montage et suivi d'études complémentaires ;
 - Contribution aux évaluations des incidences ;
 - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
 - Organisation et animation du comité de pilotage ;
 - Rédaction du rapport d'activités annuel.

- **Rédaction / Mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Pavin-Creux de Soucy », « Lac des Bordes », « tourbière de Jouvion » et « lac Servières »**
 - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, suivis des prestations ;
 - Animation agro-environnementale ;
 - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
 - Organisation et animation du comité de pilotage et groupes thématiques ;
 - Rédaction du rapport d'activités annuel
 - Rédaction du plan de gestion de l'ENS Lac Servières selon la nouvelle méthodologie des plans de gestion.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du Parc et de la directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », en collaboration étroite le-la chargé(e) d'études « biodiversité », les conservateurs et équipes des RNN (Sagnes de la Godivelle, Vallée de Chaudefour et Chastreix-Sancy) et la directrice-adjointe du pôle en charge des ENS, le (la) chargé(e) de mission Natura 2000/ENS sera chargé d'assurer la mise en œuvre des différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel de ces sites

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « tourbière de Jouvion » et de l'animation des sites « natura 2000 « Cézallier » et « Mont dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.025 Contrat à Durée Déterminée d'un chargé Mission Natura 2000/ENS

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), le SMPNRVA est structure porteuse et animatrice de 8 sites Natura 2000 comprenant le « Cézallier » et les « Monts Dore » dont il a élaboré les DOCOB, et gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles « Lac Pavin - Creux de Soucy » et « Lac des Bordes » dont il a rédigé les plans de gestion. Il est également candidat à la rédaction du plan de gestion du futur ENS Lac Servières pour lequel il assure la gestion depuis plusieurs années.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparaît nécessaire de recruter un chargé de mission Natura 2000/ENS pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes :

- **animation des sites Natura 2000 « Monts Dore » et « Cézallier »**
 - Encadrement des gardes nature Natura 2000 des Monts Dore (entretiens de sentiers, chantiers de restauration, sensibilisation, veille) ;
 - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, notamment agri-environnementaux ;
 - Montage et suivi d'études complémentaires ;
 - Contribution aux évaluations des incidences ;
 - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
 - Organisation et animation du comité de pilotage ;
 - Rédaction du rapport d'activités annuel.

- **Rédaction / Mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Pavin-Creux de Soucy », « Lac des Bordes », « tourbière de Jouvion » et « lac Servières »**
 - Réalisation de diagnostics/expertises écologiques, suivis des prestations ;
 - Animation agro-environnementale ;
 - Animation, sensibilisation des acteurs locaux, communication sur les actions mises en place ;
 - Organisation et animation du comité de pilotage et groupes thématiques ;
 - Rédaction du rapport d'activités annuel
 - Rédaction du plan de gestion de l'ENS Lac Servières selon la nouvelle méthodologie des plans de gestion.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du Parc et de la directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », en collaboration étroite le-la chargé(e) d'études « biodiversité », les conservateurs et équipes des RNN (Sagnes de la Godivelle, Vallée de Chaudefour et Chastreix-Sancy) et la directrice-adjointe du pôle en charge des ENS, le (la) chargé(e) de mission Natura 2000/ENS sera chargé d'assurer la mise en œuvre des différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel de ces sites

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « tourbière de Jouvion » et de l'animation des sites « natura 2000 « Cézallier » et « Mont dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3.1°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 405 et dans les conditions de l'article 3.1°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191213-401-2019-025v2-
DE
Date de télétransmission : 06/02/2020
Date de réception préfecture : 06/02/2020

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.026 Contrat à Durée Déterminée d'un chargé d'études « biodiversité »

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), le Parc a élaboré des programmes d'études pour la préservation d'espèces caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude, qu'il met en œuvre dans les sites pour lesquels il est gestionnaire :

- les **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette** pour le compte de l'Etat : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNN des Sagnes de La Godivelle, révision du plan de gestion de la RNN du Rocher de la Jaquette et lancement des premières opérations suite à l'extension du périmètre des deux sites.
- les **Espaces naturels sensibles du Lac des Bordes et du Lac Pavin-Creux de Soucy**, pour le compte respectivement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la commune de Besse : poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion.
- l'**Espace naturel sensible de la tourbière de Jouvion** pour le compte du Conseil départemental : finalisation de la rédaction du nouveau plan de gestion quinquennal.
- le **site Natura 2000 du Cézallier** pour le compte de l'Etat et l'Europe : poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'objectifs.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparait nécessaire de recruter un chargé d'étude scientifique sur la biodiversité pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre des protocoles d'études naturalistes,
- Réaliser des inventaires de terrain (oiseaux, odonates, rhopalocères, etc.),
- Alimenter et gérer les bases de données,
- Analyser les résultats et rédiger des rapports d'étude,
- Participer à la valorisation des résultats : communication, sensibilisation, animations,
- Contribuer aux diverses activités des sites : appui ponctuel aux suivis et travaux de gestion (fauche, pâturage, abreuvement, mise en défens, etc.) et participation à l'évaluation, la rédaction des plans de gestion des sites et à la réflexion stratégique sur la conservation des patrimoines naturels des sites.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des RNN « Sagnes de La Godivelle » et « Rocher de la Jaquette » et de leurs extensions, des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « tourbière de Jouvion » et de l'animation des sites « natura 2000 « Cézallier » et « Mont dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

➤➤➤ **Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.026 Contrat à Durée Déterminée d'un chargé d'études « biodiversité »

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à améliorer et structurer la connaissance des espèces et milieux naturels terrestres et aquatiques (disposition 2.1.2.1), à maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue (disposition 2.1.2.2) et à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), le Parc a élaboré des programmes d'études pour la préservation d'espèces caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude, qu'il met en œuvre dans les sites pour lesquels il est gestionnaire :

- les **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette** pour le compte de l'Etat : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNN des Sagnes de La Godivelle, révision du plan de gestion de la RNN du Rocher de la Jaquette et lancement des premières opérations suite à l'extension du périmètre des deux sites.
- les **Espaces naturels sensibles du Lac des Bordes et du Lac Pavin-Creux de Soucy**, pour le compte respectivement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la commune de Besse : poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion.
- l'**Espace naturel sensible de la tourbière de Jouvion** pour le compte du Conseil départemental : finalisation de la rédaction du nouveau plan de gestion quinquennal.
- le **site Natura 2000 du Cézallier** pour le compte de l'Etat et l'Europe : poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions du Document d'objectifs.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il apparait nécessaire de recruter un chargé d'étude scientifique sur la biodiversité pour une durée de 12 mois afin d'assurer les missions suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre des protocoles d'études naturalistes,
- Réaliser des inventaires de terrain (oiseaux, odonates, rhopalocères, etc.),
- Alimenter et gérer les bases de données,
- Analyser les résultats et rédiger des rapports d'étude,
- Participer à la valorisation des résultats : communication, sensibilisation, animations,
- Contribuer aux diverses activités des sites : appui ponctuel aux suivis et travaux de gestion (fauche, pâturage, abreuvement, mise en défens, etc.) et participation à l'évaluation, la rédaction des plans de gestion des sites et à la réflexion stratégique sur la conservation des patrimoines naturels des sites.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ces missions seront assurées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion des RNN « Sagnes de La Godivelle » et « Rocher de la Jaquette » et de leurs extensions, des ENS « Lac Pavin - Creux de Soucy », « Lac des Bordes » et « tourbière de Jouvion » et de l'animation des sites « natura 2000 « Cézallier » et « Mont dore » et en lien avec les comités consultatifs et comités de pilotage de ces sites. Ainsi, les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions de la DREAL Auvergne, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la commune de Besse et de l'Europe (FEADER).

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste de chargé d'étude contractuel pour une période de 12 mois sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.027 Stage « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial

RAPPORT

Occupant plus de 25 % du territoire soit près de 100 000 hectares, le pastoralisme est une activité dominante dans les zones d'altitude du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Multifonctionnel, il constitue une activité économique essentielle et un enjeu majeur sur les plans sociaux et environnementaux. Les pratiques agro-pastorales façonnent les paysages, participant au maintien d'un milieu ouvert, et permettent de maintenir un haut degré de biodiversité. Les estives sont également des lieux partagés, en particulier pour les activités de pleine nature.

Ces enjeux sont traduits dans la Charte du Parc :

- maintenir les espaces ouverts en soutenant le pastoralisme et plus généralement la non intensification des pratiques agricoles.
- regrouper l'urbanisation et conserver l'activité agricole, en particulier en soutenant l'activité pastorale permettant l'entretien des prairies et des pelouses d'altitude situées au-dessus de 900m.
- pérenniser le maillage des prairies et pelouses écologiquement riches notamment en soutenant l'activité pastorale associée et les pratiques agricoles adaptées.
- conserver la lisibilité des reliefs structurants du paysage en soutenant le pastoralisme.
- inciter les démarches collectives et solidaires proposent aux consommateurs locaux des productions diversifiées valorisant les spécificités du PNRVA [...] (agriculture : s'agissant notamment de redynamiser les filières pastorales afin de les valoriser économiquement).
- un enrichissement de la richesse biologique des prairies naturelles du territoire [...] sont notamment soutenus : [...] le pastoralisme qui assure une assise économique aux exploitations agricoles pour la ressource en gerbe offerte aux troupeaux pendant la période estivale.
- la conciliation importante des usages sur les lieux très fréquentés des espaces pastoraux.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est historiquement positionné comme un acteur central pour accompagner l'activité pastorale et suivre les espaces pastoraux. En 2016, une Enquête Pastorale (EP) a été réalisée dans le massif des monts Dore et a permis d'initier un plan d'actions. Depuis, un partenariat fort existe avec Auvergne Estives, la fédération des estives collectives d'auvergnates.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-401-2019-027-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce soutien, associé à l'obligation qui est faite par la Région de voir les PPT portés par une collectivité, rend le SMPNRVA légitime pour porter un PPT. Par ailleurs, l'essence des PNR résidant dans l'expérimentation et la mise en place de politiques locales innovantes, l'ouverture d'un PPT à l'échelle du Parc ou à l'échelle d'une région naturelle, apparaît comme une belle opportunité

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un outil de l'ex-Région Rhône-Alpes instauré en 2006 en faveur du soutien aux pratiques agricoles pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Nécessairement porté par une collectivité territoriale, le PPT permet l'attribution de crédits pour les collectifs pastoraux. Afin d'être adapté à chaque territoire, le Plan doit s'appuyer sur un diagnostic préalable. L'étude doit être concertée et permettre d'ajuster précisément et concrètement les mesures du Plan aux spécificités territoriales. Le diagnostic se clôture par une série de fiches actions composant le programme d'actions du PPT pour une durée de 5 ans.

Suite à la fusion des régions, Auvergne Estives, fédération des estives collectives, est chargée de déployer cet outil côté Auvergne. Partenaires historiques, c'est tout naturellement qu'Auvergne Estives a proposé au syndicat mixte du PNRVA de porter le 1^{er} PPT auvergnat.

Pour mener à bien cette phase diagnostic,

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser l'accueil d'un stagiaire de 6 mois pour la réalisation des enquêtes pastorales et du diagnostic préalables à la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial à l'échelle du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et de l'indemniser selon la législation en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à accueillir un stagiaire de 6 mois pour la réalisation des enquêtes pastorales et du diagnostic préalables à la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial à l'échelle du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et de l'indemniser selon la législation en vigueur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.028 Revalorisation indiciaire de 4 agents non-titulaires en CDI

RAPPORT

Madame Cécile BIRARD, Directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels », en CDI depuis le 1^{er} octobre 2013.

Messieurs Thierry LEROY, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy et Olivier ROQUETANIERE, Chargé de Mission S.I.G (Système d'Information Géographique), sont actuellement en CDI depuis le 1^{er} juillet 2011.

Monsieur Stéphane ERARD, Garde Nature Chaîne des Puys, en CDI depuis le 13 mars 2012.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires, notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évaluation des fonctions.

Ces agents répondants à ces critères :

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant aux contrats de :

➤ Madame BIRARD afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 801 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 (ancien indice : 750) ;

➤ Messieurs LEROY et ROQUETANIERE afin de réévaluer leur salaire sur la base de l'Indice Brut 621 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 (ancien indice : 588) ;

➤ Monsieur ERARD afin de réévaluer leur salaire sur la base de l'Indice Brut 409 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 (ancien indice : 374).

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les avenants aux contrats de ces 4 agents, dans les conditions précitées.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.029 Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDD

RAPPORT

La Chargée de Mission Eau et Agriculture, est actuellement sur un troisième CDD de 2 ans depuis le 1^{er} décembre 2014.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires, notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évaluation des fonctions.

Cet agent répondant à ces critères

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat précité afin de réévaluer le salaire sur la base de l'Indice Brut 458 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 (ancien indice : 430).**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer un avenant au contrat précité afin de réévaluer le salaire sur la base de l'Indice Brut 458 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-401-2019-029-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.030 Renouvellement du contrat de l'animatrice Leader Cantal

RAPPORT

Le contrat de 2 ans de notre animatrice Leader Cantal, arrive à échéance au 11 février 2020.

Placée sous la responsabilité du Directeur du syndicat mixte du Parc et de la responsable de la Direction Marketing Territorial et Dynamique Economique Durables, l'animatrice Leader Cantal est en charge de la gestion du programme spécifiquement sur le territoire cantalien du GAL (poste basé dans notre antenne de Murat) :

- accompagner les porteurs de projets du territoire : montage des dossiers de demande de subvention et de demande paiement Leader ;
- suivi administratif des dossiers de demandes de subvention Leader, en étroite collaboration avec les agents en charge de la gestion administrative et financière ;
- établir une relation de proximité avec les différents partenaires privés et publics du programme (notamment cantaliens) ;
- suivre la démarche d'évaluation du programme Leader en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe d'animation Leader ;
- participer à l'animation des comités techniques et de programmation aux côtés du coordinateur Leader ;
- participer aux différents réseaux Leader : GAL Auvergne, réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes, Leader France, etc...
- participer à la valorisation des projets Leader par des démarches de communication adaptées.

➤➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 3 ans, à compter du 12 février 2020, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

En 2021, après 3 ans d'exercice, il vous sera proposé une revalorisation de l'indice de ce contrat par avenant.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau valide le renouvellement de ce pose de contractuel pour une durée de 3 ans, à compter du 12 février 2020, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2019.031 Remplacement sur le poste de chargé(e) de mission agriculture Marque Parc

RAPPORT

L'agent, recruté sur le poste « Agriculture et marque Parc » a mis fin à son contrat pour convenances personnelles et quittera officiellement le syndicat mixte du PNRVA au 13 janvier 2020.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie CAP 2025 et des nouvelles orientations du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui en découlent, il vous est proposé de recruter un chargé de mission « Valorisation des productions et Savoir Faire du Parc »

Le (la) chargé(e) de mission « Valorisation des productions et Savoir Faire du Parc », dont la fiche de poste figure en annexe du présent rapport, sera placé(e) sous la responsabilité du Directeur du Parc et de la responsable de la Direction Marketing Territorial et Dynamiques Economiques Durables.

Le poste sera à pourvoir au 1^{er} mars 2020 et sera basé au siège social du Syndicat mixte du Parc des Volcans, à Montlosier.

Le financement de ce poste est apporté par les contributions statutaires.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission « Valorisation des productions et Savoir Faire du Parc » pour un contrat de 1 an, sur la base de l'indice Brut 405 qui pourrait être recruté(e) entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai au plus tard pour remplir les missions décrites dans la fiche de poste jointe en annexe et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission « Valorisation des productions et Savoir Faire du Parc » pour un contrat de 1 an, sur la base de l'indice Brut 405 qui pourrait être recruté(e) entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai au plus tard pour remplir les missions décrites dans la fiche de poste jointe en annexe et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



OFFRE D'EMPLOI



le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recherche :

→ UN(E) CHARGE(E) DE MISSION VALORISATION DES PRODUCTIONS ET SAVOIR FAIRE

➤ IDENTITE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus grand de France métropolitaine. Il compte 90 000 habitants pour 147 Communes, à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

C'est un territoire qui se singularise par la quantité, la qualité et la biodiversité de l'herbe, le caractère remarquable des paysages, la diversité des savoir-faire locaux, les spécificités des matériaux et des édifices volcaniques. Ces particularités sont autant de ressources locales qui ont permis à des activités d'évoluer comme moteur de l'économie locale (l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation de la pierre volcanique et l'accueil touristique).

Le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne fait l'objet d'un projet de territoire inscrit dans sa Charte pour la période 2013-2025

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe des représentants élus de la Région Auvergne Rhône Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, des 147 communes, des établissements publics de coopération intercommunales présents sur le périmètre classé PNR. Son rôle est d'animer le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Son rôle est d'aider les collectivités signataires de la charte du Parc à la mettre en œuvre, tout en entraînant les habitants, les associations et les professionnels dans cette même dynamique.

➤ CONTEXTE

L'orientation 3 de la Charte 2013-2025 « Une économie entraînée par des activités phare misant sur les ressources du territoire » précise l'objectif qui est donc d'accompagner les professionnels de ces secteurs d'activité clés dans l'adaptation et la mutualisation des pratiques au quotidien pour s'inscrire dans le développement d'une économie durable c'est-à-dire, une économie compétitive à forte valeur environnementale et sociale qui contribue à la préservation du cadre remarquable pour les générations futures.

Le SMPNRVA travaille, dans le cadre de sa stratégie Cap 2025, à la conciliation des enjeux environnementaux et économiques à travers :

- > La valorisation collective des productions identitaires du territoire respectueuses de l'environnement grâce à l'attribution de la marque « produit du Parc naturel régional » sur le miel, les pâtisseries traditionnelles, la gentiane, la viande salers, les fromages et produits laitiers hors AOP, la pierre volcanique ;
- > La valorisation de prestations et services d'accueil touristique qui contribuent à la préservation et la valorisation des patrimoines ;

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > sa contribution à l'émergence d'une nouvelle politique pastorale sur les estives à l'échelle Parc ;
- > L'animation agricole de sites Natura 2000, et plus particulièrement l'animation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs ;
- > L'accompagnement des Porteurs de projet dans le cadre du Leader Volcan d'Auvergne 2014-2020.

Plus généralement, le SMPNRVA pilote des opérations dans tous les champs du développement durable, de la préservation/valorisation des patrimoines et de l'aménagement du territoire. Pour mener à bien ces différentes opérations le syndicat mixte du PNRVA s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire composée de 49 agents permanents (+ des saisonniers) et répartie sur 4 sites : Montlosier , Murat (Cantal), Chastreix et la Godivelle (personnels des Réserves Naturelles Nationales).

Plus d'informations sur : www.parcdesvolcans.fr

➤ DESCRIPTION DE LA MISSION

Placé(e) sous la responsabilité du Directeur du Parc et de la responsable la Direction « Marketing Territorial et Dynamique Economiques Durables », le(la) chargé(e) de mission « Accompagnement et Valorisation des Productions et Savoir Faire du Parc » assurera les missions suivantes :

I. Valorisation des races et des productions locales :

Le (a) chargé(e) de mission devra :

- > Contribuer à l'élargissement des marquages Valeurs Parc existants, en cohérence avec les réseaux partenaires (Chambre d'agriculture, Agriculture biologique, CIVAM, ADEAR...), intégrer de nouveaux bénéficiaires dans une démarche de valorisation Parc (ex : bière artisanale) et participer aux réflexions transversales du Parc en la matière.
- > Contribuer à l'animation des dynamiques des associations de races locales en matière de valorisation de leur savoir-faire, des animaux et des productions : Tradition Salers, Ferrandaise, Rava etc..
- > Impulser une communication, en lien avec le service communication du syndicat mixte du Parc, pour valoriser ces réseaux auprès du grand public et des partenaires en contribuant à la réalisation de divers supports de communication : flyers, kakémonos, vidéos thématiques, communiqués et dossiers de presse thématiques, articles pour publication sur les outils numériques du Parc : site internet, Instagram, Facebook....

II. Contribution à l'émergence d'un Plan Pastoral Territorialisé (PPT)

En partenariat avec la fédération d'Auvergne estives, il (elle) devra contribuer à la valorisation du pastoralisme dans le Parc des Volcans d'Auvergne, à travers différentes actions :

- > Sur 2020 co-encadrement d'un stagiaire pour réalisation du diagnostic préalable à la constitution d'un PPT (Enquête Pastorale : co-construction de la méthodologie et réalisation)
- > Définition et co-Animation des instances de pilotage du PPT
- > Préparation du dossier de demande d'aide régionale.

III. Valorisation des initiatives territoriales en faveur d'un développement économique durable

Le(a) chargé(e) de mission devra, en lien avec les services et partenaires concernés, contribuer à,:

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > Fédérer et faciliter la coordination et la mise en réseau des acteurs socio-économiques, des filières locales contribuant au développement de l'image et des savoir-faire faisant sens pour le Parc ;
- > Valoriser les innovations ainsi que les projets en faveur des circuits courts et plus globalement en faveur d'un développement économique qui préserve et valorise les patrimoines du Parc.

➤ PROFIL DU (DE LA) CHARGE(E) DE MISSION

Formation : de BAC +5 en développement local, développement rural avec une compétence en marketing territorial.

Expérience souhaitée : La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional ou une collectivité territoriale serait appréciée. Des connaissances du milieu rural, et particulièrement du milieu agricole, seraient un atout.

Connaissances, savoir-faire et capacités requis :

Connaissances

- > Organisation, objectifs et enjeux du PNR
- > Environnement institutionnel et partenarial du PNR
- > Problématiques, enjeux, acteurs économiques du territoire
- > Compétences et fonctionnement des collectivités
- > Culture du développement local, du développement durable
- > Labels et démarches éco-environnementaux, dont marque Valeurs Parc
- > Connaissances relatives à l'agriculture : économie agricole (notamment bovin lait/viande), pastoralisme, filières courtes et diversification, marques et labels
- > Réseaux dans le domaine agricole, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- > Politiques et réglementations environnementales et de l'aménagement du territoire
- > Connaissances en matière de communication, marketing territorial
- > Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Internet- la maîtrise du SIG serait un atout)

Savoir Faire

- > Conduite et gestion de projets
- > Compréhension des jeux d'acteurs
- > Techniques d'animation de groupes et de réunion
- > Capacités à mobiliser et fédérer les acteurs
- > Veille technique, réflexion prospective
- > Capacité d'analyse et de synthèse
- > Gestion du temps et priorités
- > Organisation, rigueur, respect des procédures, savoir rendre compte
- > Qualités rédactionnelles (cahiers des charges, notes de synthèse, bilans d'activités) et d'expression orale
- > Communication : rédaction articles, communiqués et dossiers de presse- la maîtrise d'une compétence en communication (vidéo, photo) serait un plus
- > Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Internet- la maîtrise du SIG serait un atout)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Capacités

- › Intérêt pour l'outil « parc naturel régional »
- › Qualités relationnelles (sociabilité, écoute, empathie -forte motivation pour le contact direct avec les acteurs du territoire)
- › Autonomie
- › Adaptabilité, réactivité
- › Diplomatie et aptitudes à négocier et convaincre
- › Curiosité, ouverture d'esprit
- › Force de proposition, initiative
- › Aptitude au travail en équipe et en réseau

Permis B obligatoire et véhicule personnel.

➤ INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES

Contrat de travail : CDD 1 an, renouvelable– Contractuel de la Fonction Publique territoriale.

Salaire : IB 405 (Fonction Publique Territoriale) + régime indemnitaire.

Poste à pourvoir au 1^{er} mars 2020

Basé : au siège social du syndicat mixte du Parc- Montlosier- 63970 AYDAT.

Déplacements : fréquents au sein du territoire du Parc et au siège du Parc (Montlosier), occasionnels à l'extérieur (échanges interPNR, colloques ...). Véhicule de service si nécessité.

Entretiens : au siège social du syndicat mixte du Parc- Montlosier- 63970 AYDAT.

Contact : Eve ALCAIDE, responsable de la Direction Marketing Territorial et Dynamiques Economiques Durables-Place de l'Hôtel de Ville 15 300 MURAT- ecalcaide@parcdesvolcans.fr
Tél : 04 71 20 22 10.

Envoyer CV et lettre de motivation **avant le 31 janvier 2020** à :

M. le Président – Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne -

*Service des Ressources Humaines
Montlosier
63970 AYDAT*

ou par mail à vvalleix@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-401-2019-031-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2019.032 Actualisation des tarifs des prestations des agents Parc

RAPPORT

Les agents du Parc sont amenés à intervenir auprès d'organismes extérieurs (formation, animation, conférences etc...) et à réaliser des prestations d'études ou de travaux qui sont confiées au Parc.

Deux niveaux de tarification de prestation sont actuellement en vigueur :

- une prestation de niveau ingénieur
- une prestation de technicien pour les travaux effectués par notre équipe technique (débroussaillage etc...) et pour accompagner certaines manifestations (run-tchatte par exemple)

Ces tarifs sont calculés sur une base qui comprend les salaires, les charges salariales et patronales, les frais de déplacement (uniquement sur le territoire du Parc), l'amortissement du matériel ainsi que les autres charges de structure.

Type de prestation	Tarifs en vigueur depuis 2013	Nouveaux tarifs proposés
Ingénieur	400 € la journée 210 € la demi-journée	420 € la journée 220 € la demi-journée
Technicien	230 € la journée 125 € la demi-journée	240 € la journée 130 € la demi-journée

➤➤ Il vous est proposé d'approuver les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2020.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-401-2019-032-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
402 **MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**
402.2019.003 Mise en place d'une ligne de trésorerie

RAPPORT

Pour faire face à un décalage des versements de subventions attribuées par certains de nos financeurs, notamment dans le cadre de différents programmes d'études (320 000 €), de l'animation des sites Natura 2000 (300 000 €) et de l'animation du programme Leader (225 000 €), il est nécessaire de prévoir la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € à compter de fin janvier 2020.

Cette avance de trésorerie permettrait de rembourser la précédente ligne de trésorerie ouverte en 2019 qui arrive à échéance début février 2020 et de faire face à certaines dépenses telles les frais de personnel en attendant le versement des premières contributions statutaires 2020.

De 2014 à 2017, nous avons consulté plusieurs établissements financiers. A chaque fois, le Crédit Agricole Centre France avait fait la meilleure proposition. De plus, le CACF est un des rares établissements à ne pas facturer de commissions de non-utilisation.

Cette fin d'année, comme en 2018, seul le CACF a été consulté et la proposition reçue est identique à celle de 2018.

Ci-dessous les caractéristiques de leur proposition :

- montant : 1 000 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 1,10 %
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 09/12/2019 est de -0,392 %.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier : 1 000 000 x 0,20 % = 1 000 €
 - Mise en place au 20/01/2020

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20191223-402-2019-003-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros, dans les conditions du présent rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni le 13 décembre 2019 à 14h45 au Château de Montlosier, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames PICARD (1 voix), VIGUES (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix) FABRE (1 voix), GARDES (1 voix) GAY (1 voix + 1 pouvoir MANSANA), GISCARD D'ESTAING (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
402 **MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**
402.2019.003 Mise en place d'une ligne de trésorerie

RAPPORT

Pour faire face à un décalage des versements de subventions attribuées par certains de nos financeurs, notamment dans le cadre de différents programmes d'études (320 000 €), de l'animation des sites Natura 2000 (300 000 €) et de l'animation du programme Leader (225 000 €), il est nécessaire de prévoir la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € à compter de fin janvier 2020.

Cette avance de trésorerie permettrait de rembourser la précédente ligne de trésorerie ouverte en 2019 qui arrive à échéance début février 2020 et de faire face à certaines dépenses telles les frais de personnel en attendant le versement des premières contributions statutaires 2020.

De 2014 à 2017, nous avons consulté plusieurs établissements financiers. A chaque fois, le Crédit Agricole Centre France avait fait la meilleure proposition. De plus, le CACF est un des rares établissements à ne pas facturer de commissions de non-utilisation.

Cette fin d'année, comme en 2018, seul le CACF a été consulté et la proposition reçue est identique à celle de 2018.

Ci-dessous les caractéristiques de leur proposition :

- montant : 1 000 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 0,70 %
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 09/12/2019 est de -0,392 %.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier : 1 000 000 x 0,20 % = 2 000 €
 - Mise en place au 21/01/2020

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191213-402-2019-003v2- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros, dans les conditions du présent rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 décembre 2019

LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le